

- Refonte de la grille pour l'avenir de la Fonction publique -

La FGF-FO et ses syndicats revendiquent, congrès après congrès une refonte de la grille indiciaire.

Les revalorisations insuffisantes face à la montée des prix ont « smicardisé » les bas de grille des trois catégories C, B, A.

Avec deux effets : des début de carrière à x1,02 le SMIC en catégorie C (x1,06 en catégorie A), et un tassement de l'amplitude de la carrière (écart entre le haut et le bas de la grille) du C qui allonge considérablement les carrières d'une échelle à l'autre, ni le NES B, ni le GRAF du A n'apportent de réponses valables.

Le chantier sur les carrières engagé par le gouvernement manque d'ambition et d'argent.

Pire ! Il cache une politique de ressources humaines qui prône la fin des promotions de corps, une rémunération par filière et le dégagement des cadres au bout de 15/20 ans - comme la Fonction publique militaire.

Parce que la revendication est le moteur de l'action, la FGF-FO revendique depuis 2000 une réforme sur des principes simples qui confortent la fonction publique de carrière :

- > le maintien des catégories
- > la parité des filières professionnelles (à diplôme égal traitement égal)
- > un déroulement de carrière attractif
- > un démarrage de la grille à 120% du SMIC
- > un coefficient multiplicateur par 6 entre le bas et le haut de la grille
- > l'intégration d'une partie des primes dans la grille indiciaire de chaque catégorie
- > la spécificité des grilles de certains corps ou filières.

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
2014**

POUR MON SALAIRE, LE 4 DECEMBRE 2014

JE VOTE FO

www.fo-fonctionnaires.fr

FO Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière

FONCTIONNAIRES & AGENTS PUBLICS

ESPACE ADHÉRENT

EMAIL

MOT DE PASSE

Mot de passe oublié?

ACCUEIL ACTUALITES VIE SYNDICALE DOCUMENTATION EUROPE & INTERNATIONAL UAF-FO UFR-FO CONTACT

EDITO



FONCTION PUBLIQUE : 1 200 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS TOUJOURS PLUS D'AUSTÉRITÉ !

A LA UNE



Le détail des économies budgétaires pour 2015-2017 vient d'être présenté. L'entêtement du gouvernement à poursuivre la politique d'austérité et la réduction dogmatique des dépenses publiques va accentuer les inégalités dans notre pays. L'affaiblissement...

RECHERCHER

Rechercher

TOUTES LES NEWS

- 2 sept. **RENTÉE SYNDICALE TENDUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE**
La campagne pour les élections professionnelles, prévues le 4 décembre, démarre avec la ...
- 29 août. **« BAISSÉ DES COTISATIONS RETRAITES » LE GOUVERNEMENT TROMPE LES FONCTIONNAIRES !!!**
Le gouvernement continue de rester sourd aux revendications des fonctionnaires et maintie ...
- 29 août. **POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES : LA CHUTE CONTINUE**
Pouvoir d'achat des fonctionnaires : la chute continue... Avec le gel des traitemen ...
- 27 août. **CONSEIL DES MINISTRES DU 27 AOÛT 2014 : NÉGOCIATIONS SOCIALES DU SECOND SEMESTRE**
Les négociations sociales du second

**AVEC FO, JE LUTTE POUR LE DÉGEL
DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE !**



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
2014**

**JE
NOUS
TOUS
SERVICE
PUBLIC
AVEC
FO!**

www.jenoustousfo.fr



REVALORISER LES TRAITEMENTS

Une urgence - Une obligation

> De longue date Force Ouvrière incarne le syndicalisme de la feuille de paie.

> Jamais cette revendication première des salariés n'aura été autant d'actualité notamment dans la Fonction publique.

> La crise financière de 2008 que les gouvernements des pays de l'Union européenne ont fait payer aux salariés, les politiques libérales de rigueur sur les budgets publics imposant l'austérité ont entraîné la baisse réelle des traitements et des pensions.

> Le dogme économique imposé par la commission européenne traduit la pensée néolibérale : Privatiser et diminuer le rôle de l'Etat. Alors même que notre société post industrielle et mondialisée appelle au renforcement des structures de cohésion sociale. En France, depuis plus de dix ans les gouvernements successifs l'ont traduit dans leurs politiques publiques par une logique de restrictions budgétaires, par une vision uniquement comptable jusqu'à l'obsession de la réduction de la dépense, notamment en faisant des fonctionnaires une variable d'ajustement budgétaire au motif qu'ils pèsent 40 % du budget de l'Etat.

> Les faits et les chiffres sont malheureusement là pour le prouver !

1) Décrochement considérable du pouvoir d'achat depuis 2000 (près de 15%) entre la valeur du point d'indice et les prix.

2) Gel de la valeur du point 2010-2017, cette mesure inique vise deux objectifs :

- La contraction immédiate de la masse salariale
- La baisse du niveau des futures pensions

3) Réforme des grilles et des carrières sans ambition où nous devons constater que le gouvernement ne se donne pas les moyens à la hauteur des sujets en jeu.

> La Fédération générale des fonctionnaires FO a dénoncé et continue de dénoncer cette politique d'austérité.

> Le 15 mai nous étions en grève et en manifestations pour dire le RAS LE BOL des agents publics et revendiquer le rattrapage, l'augmentation de la valeur du point d'indice et une réforme ambitieuse de la grille indiciaire.

> La FGF-FO n'acceptera jamais de confondre avancement et promotions (le GVT - glissement, vieillissement, technicité) avec le maintien du pouvoir d'achat. La qualité et l'efficacité du service public passent par des perspectives et parcours de carrières attractifs pour ses agents. Cela justifie en soi des rémunérations à la hauteur des qualifications et des missions et une politique salariale qui respecte le principe de la Fonction publique de carrière dont la grille indiciaire est un des piliers.

- Rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat -

Depuis 2012, l'INSEE annonce la baisse du traitement des fonctionnaires. (0,11% en 2012 - 0,41% cumulé en 2013).

Le gel de la valeur du point d'indice et la hausse des cotisations retraite (pour soi-disant mettre à égalité le public et le privé alors que leurs systèmes de retraites ne sont pas comparables) en sont les causes principales.

Cette baisse est visible d'une feuille de paie à l'autre. Cependant elle ne doit pas cacher une baisse réelle beaucoup plus importante.

Depuis 2000 :

- les prix ont augmenté de 24,72% (hors tabac)
- la valeur du point d'indice a progressé seulement de 9,05%.

Ce sont plus de 15% de pouvoir d'achat perdus en 15 ans.

A ceux qui pensent que les effets de carrières pouvaient compenser cette perte rappelons la diminution de 50% des mesures catégorielles depuis 2013.

Les avancements et promotions ont subi également un sérieux coup de gel. Rappelons que les améliorations de carrière n'ont absolument pas vocation à compenser l'inflation.

Quant à l'indemnitaire, le ministre du Budget vient de reprendre la main avec l'aide de la DGAFP en remplaçant la PFR (prime de fonctions et de résultats) par un nouveau système RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) qui déconnecte l'indemnitaire du grade pour renforcer la dimension fonctionnelle.

Pour la FGF-FO, améliorer le pouvoir d'achat des salariés en allégeant ou diminuant les cotisations sociales est une mauvaise solution à un vrai problème. Cela pénalise la protection sociale et oppose les salariés entre eux.

FO revendique une augmentation immédiate des traitements pour effacer la dette de l'Etat à l'égard des agents publics :

- > augmentation de 8% de la valeur du point d'indice
- > attribution uniforme de 50 points d'indice sur la feuille de paie.

- Gel du point : Au voleur ! -

Le gel du point d'indice, c'est le racket des agents publics !

Le gel du point d'indice depuis juillet 2010 se traduit par une ponction inacceptable sur le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique.

Les quelques exemples qui suivent permettent de le mesurer.

Les calculs effectués tiennent compte de la perte de pouvoir d'achat liée à l'augmentation de la retenue pour pension civile (passée de 7,85 % à 9,14 %) qui se cumule avec la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation calculée par l'INSEE entre juillet 2010 et décembre 2013 (+ 5,44 %).

CATEGORIE C

Le traitement net d'un adjoint administratif (Catégorie C) à l'échelle 5 - 9ème échelon est de : 1 410,04 euros aujourd'hui, alors qu'il percevait 1 432,13 € en juillet 2010 (baisse liée à l'augmentation de la retenue pour pension civile).

Si le traitement net de cet agent avait suivi l'augmentation des prix à la consommation, il serait aujourd'hui de 1 510,04 €.

> La perte mensuelle représente donc 100 euros en net chaque mois !

CATEGORIE B

Un secrétaire administratif (Catégorie B) de classe supérieure au 10ème échelon bénéficiant d'une indemnité de résidence de 3 % percevait aujourd'hui un traitement net de 1 747,80 €. En juillet 2010, ce traitement s'élevait à 1 774,12 €.

Geler le point d'indice aujourd'hui... C'est aussi baisser les pensions de demain

La frénésie d'économies budgétaires sur le dos des fonctionnaires ne s'arrête pas aux seuls traitements.

En gelant le point d'indice de 2010 jusqu'en 2017 (soit 7 années), les gouvernements successifs font d'une pierre deux coups :

- Ils agissent immédiatement sur la masse salariale des agents publics
- Ils baissent sur le long terme les futures pensions.

Pour en mesurer l'impact regardons le passé récent : **Entre 2006 et 2013 : 7 années - l'inflation cumulée a été de 13,2 %**

Si le point d'indice avait été gelé sur cette période de 7 ans, un agent parti en retraite avec l'indice majoré 515 en 2013 aurait perdu 228 euros par mois de pouvoir

Si le traitement net de cet agent avait suivi l'augmentation des prix à la consommation, il serait aujourd'hui de 1 870,63 €.

> La perte mensuelle représente donc 122,83 euros en net chaque mois !

CATEGORIE A

Un professeur des écoles (Catégorie A) au 8ème échelon bénéficiant d'un supplément familial de traitement pour deux enfants a un traitement net de 2 091,14 € (y compris le supplément familial de traitement).

Si le point d'indice avait augmenté comme les prix à la consommation, son traitement net serait aujourd'hui de 2 243,95 € (y compris le SFT dont une part est liée au point d'indice).

> La perte mensuelle représente donc 152,81 euros en net chaque mois !

CATEGORIE A+

Un administrateur civil (Catégorie A+) au 6ème échelon bénéficiant d'une NBI de 45 points percevait aujourd'hui un traitement net de 2 672,14 €.

Si le traitement net de juillet 2010 (2 713,71 euros) avait augmenté au rythme de l'inflation, il serait aujourd'hui de 2 861,34 euros pour cet agent.

> La perte mensuelle représente donc 189,20 euros en net chaque mois !

**Non au gel et à la baisse des salaires !
Oui au rattrapage et à l'amélioration des traitements !**

- Point d'indice et retraites -

d'achat par rapport à un collègue parti avec le même indice en 2006.

Sur 25 années d'espérance de vie en retraite cela représenterait 68 400 euros. Une perte définitive non compensée par les futures revalorisations annuelles des retraites basées sur l'inflation constatée.

Dans le secteur privé les 25 meilleures années sont revalorisées au moment de la liquidation. C'est-à-dire recalculées en tenant compte de la hausse des prix. Stopper ce mécanisme provoquerait une levée de bouclier. C'est pourtant ce que fait le gouvernement pour les fonctionnaires en gelant leur traitement.

La FGF-FO dénonce cette spoliation des futurs retraités de la Fonction publique !